

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % HT de l'encaissement	7 %	8 %	9 %	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Acompte mensuel des fonds perçus	●	●	●	
Reddition trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	●	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	●	
Menues réparations (inférieures à 200 € TTC)	●	●	●	
PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	90 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	●	●	250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 000 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux : (supérieur à 1 000 € TTC) proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit si nécessaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	150 € TTC + 4 % TTC du montant des travaux TTC
Visite Conseil (avant chaque état des lieux de sortie)	○	○	●	150 € TTC
Etablissement du diagnostic ERP (Etat des Risques et Pollution) à chaque relocation - Validité 6 mois	○	○	●	50,00 € TTC
Représentation aux Assemblée Générales et/ou exceptionnelles de copropriété	○	○	●	80 € TTC /Taux horaire
Gestion technique et courante des parties communes (uniquement pour les immeubles en mono-propriété)	○	○	●	90,00 € TTC /Trimestre
Montage d'un dossier ANAH, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○	○	○	250 € TTC

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

○ Prestation optionnelle payable à l'acte

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

BAREME LOCATION HABITATION	HONORAIRES H.T.	HONORAIRES T.T.C.
I. HONORAIRES DE LOCATION Locaux d'habitation (1) - Du loyer annuel hors charges avec un minimum de et un maximum de	12 % H.T. (1) 220,00 H.T. 1.500,00 H.T.	14,40 % T.T.C. (1) 264,00 T.T.C. 1.800,00 T.T.C.
II. HONORAIRES DE REDACTION DU BAIL A. Bail local d'habitation (1) - par bail B. Bail garage, Parking - par bail E. Bail meublé	122,00 H.T. 122,00 H.T. 122,00 H.T.	146,40 T.T.C. 146,40 T.T.C. 146,40 T.T.C.
III. HONORAIRES ETAT DES LIEUX DE SORTIE ET D'ENTRÉE (à la charge du demandeur souhaitant se faire représenter) A. Honoraires d'état des lieux - locaux nus de 1 à 3 pièces. de 4 à 10 pièces - locaux meublés - maisons	150,00 H.T. 200,00 H.T. 150,00 H.T. 200,00 H.T.	180,00 T.T.C. 240,00 T.T.C. 180,00 T.T.C. 240,00 T.T.C.
IV. HONORAIRES DE CONSEIL ET D'EXPERTISE (à la charge du demandeur) - Directeur Administration de Biens - Gestionnaire Administration de Biens - Assistante-secrétaire Administration de Biens	50,00 H.T./ heure 30,50 H.T./ heure 30,50 H.T./ heure	60,00 H.T./ heure 36,60 H.T./ heure 36,60 H.T./ heure
V. AUTRES HONORAIRES EN COURS DE BAIL - Visite conseil - Avenant au bail commercial (révision triennale) - Avenant au bail habitation - Renouvellement bail habitation (en cas de demande)	30,50 H.T. 150,00 H.T. 75,00 H.T. 75,00 H.T.	36,60 T.T.C. 180,00 T.T.C. 90,00 T.T.C. 90,00 T.T.C.
(1) Les honoraires et frais de location des locaux d'habitation soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés par moitié entre locataire et propriétaire. (2) Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.		

Dans la limite des plafonds fixés par la loi ALUR, soit :

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue »

Zone « tendue »

Zone « non tendue »

Année de référence : 2014

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : **8,00 € TTC**

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : **3,00 € TTC**

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8,00 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3,00 € / m ² TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	0 € TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8,00 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3,00 € / m ² TTC